

حَدَّثَنَا إِسْحَاقُ، حَدَّثَنَا خَالِدُ بْنُ عَبْدِ اللَّهِ، عَنْ خَالِدٍ، عَنْ
عِكْرَمَةَ، عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ
صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ " إِنَّ اللَّهَ حَرَّمَ مَكَّةَ، وَلَمْ تَحِلَّ
لأَحَدٍ قَبْلِي، وَلَا لِأَحَدٍ بَعْدِي، وَإِنَّمَا حَلَّتْ لِي سَاعَةٌ مِنْ
نَهَارٍ، وَلَا يُخْتَلَى خَلَاهَا، وَلَا يُعْصَدُ شَجَرُهَا، وَلَا يَنْفَرُ صَيْدُهَا
وَلَا يُلْتَقَطُ لُقْطَتُهَا إِلَّا لِمُعَرِّفٍ ". وَقَالَ عَبَّاسُ بْنُ عَبْدِ
الْمُطَّلِبِ إِلَّا الْإِذْخَرَ لَصَاغَتِنَا وَلِسُقْفِ بَيْوتِنَا. فَقَالَ " إِلَّا
الْإِذْخَرَ ". فَقَالَ عِكْرَمَةُ هَلْ تَدْرِي مَا يَنْفَرُ صَيْدُهَا هُوَ أَنْ
تُنْجِيَهُ مِنَ الظِّلِّ، وَتَنْزِلَ مَكَانَهُ. قَالَ عَبْدُ الْوَهَّابِ عَنْ خَالِدٍ
لَصَاغَتِنَا وَقُبُورِنَا.

Rapporté par Ibn `Abbas : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : Allah a fait de La Mecque un sanctuaire, et il n'a jamais été permis à personne avant moi, et il ne sera permis à personne après moi (d'y combattre). Et il m'a été permis d'y combattre seulement quelques heures d'un jour. Personne n'a le droit d'arracher ses plantes épineuses, de couper ses arbres, de chasser son gibier ou de ramasser ce qui est tombé à terre, sauf celui qui l'annonce publiquement. `Abbas bin `Abdul-Muttalib a demandé au Prophète : Sauf l'Al-Idhkhir, pour nos orfèvres et pour les toits de nos maisons. Le Prophète (ﷺ) a dit : Sauf l'Al-Idhkhir. `Ikrima a dit : Sais-tu ce que signifie chasser son gibier ? C'est le faire sortir de l'ombre et s'asseoir à sa place. Khalid a dit : (`Abbas a dit : l'Al-Idhkhir) pour nos orfèvres et nos tombes